

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Objet :

CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY (arrivée à 20h23 pour le vote de la délibération n°57), Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Caroline BOUIS, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE (Départ à 19h50 après le vote de la délibération n°50),

Ont donné pouvoir : 6(7)

Sabrina TOURMETZ	à	Denis PETITMENGIN
Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Siham ROUSSEL (jusqu'à 20h23)
Vincent CLAUDIERE	à	Jacques NICOLAS
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN
Alexandre RUECHE	à	Caroline DE SAZILLY (à partir de 19h50)
Claude MAQUIS	à	Laurent MITON

Absent : 1

Claude JAMATI

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Charlotte LOGEAIS

EN EXERCICE : 27	PRESENTS : 20	REPRESENTES : 6	ABSENT : 1
VOTANTS : 26			

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs annexé,

CONSIDERANT que les conditions relatives aux avancements de grade sont respectées,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DIT QUE le tableau des effectifs est modifié comme suit

Au 1^{er} janvier 2022 :

Suppression : 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} Classe (Catégorie C)

Création : 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture Principal de Classe Supérieure (Catégorie B)

Au 1^{er} décembre 2022

Suppressions :

1 poste de rédacteur titulaire

1 poste Rédacteur Contractuel

1 poste d'attaché

1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles

Créations :

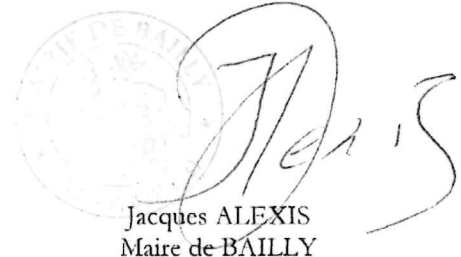
2 postes d'Animateur Titulaire

1 poste d'Attaché Principal

1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles

APPROUVE les créations et suppressions de postes cités ci-dessus ainsi que le tableau des effectifs en annexe.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 15 décembre 2022



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le 20/12/2022.